

Quelles perspectives pour la prévention et la promotion de la santé en Wallonie ?

Bien que les propositions soient en majorité issues d'actions existantes, il faut souligner que les participants aux concertations ont vu dans le Plan l'opportunité d'innover, de renforcer et de pallier à certains manques actuellement ressentis en Wallonie en terme de prévention et de promotion de la santé. Nous pouvons citer en exemple l'indispensable mise en réseau des acteurs, le renforcement des compétences des professionnels et l'implication des bénéficiaires et de leurs aidants proches.

Les actions reprises se veulent non-exhaustives et seront amenées à évoluer en suivant le caractère dynamique du Plan.

Perspectives

La proposition de Plan présente en guise de dernier chapitre un cadre de gestion détaillé et des recommandations. Différents objectifs sont mis en évidence pour opérationnaliser et implémenter le Plan sur tout le territoire wallon jusqu'en 2030. Parmi ceux-ci, il s'agit notamment de mettre en place un cadre d'implémentation, de gestion et de suivi, de récolter et d'analyser les données ainsi que d'évaluer et mettre à jour le Plan.

L'année 2018 sera consacrée à la validation de la proposition de programmation opérationnelle du PPPSW par les instances politiques wallonnes et son articulation avec le futur décret de promotion de la santé. Suivra alors la mise en place du dispositif d'appui au Plan. Celui-ci devra proposer un cadre favorable à l'application du Plan, fixer les modalités opérationnelles et de gestion et permettre de finaliser pleinement les composantes. Tout cela s'inscrivant dans une vision de santé publique, c'est-à-dire le développement d'un Plan intégré, cohérent, coordonné, qui s'inscrit dans la continuité, agit simultanément sur différentes dimensions et favorise la pleine participation et l'implication des bénéficiaires.

Bénédicte Scheen, Yves Coppieters
Université libre de Bruxelles - École de Santé Publique
<http://www.ulb.ac.be/facs/esp/>

Point de vue d'un médecin généraliste

A l'initiative de l'AVIQ plusieurs groupes de travail interdisciplinaires se sont réunis à différentes reprises durant une journée lors du dernier trimestre de l'année 2017.

Leur objectif était d'actualiser un document déjà existant sur les différentes initiatives qui doivent être encouragées dans le domaine de la prévention. La prévention se situe bien au cœur de l'activité du médecin généraliste dans son rôle de promotion de la santé. J'ai eu la chance, comme médecin généraliste représentant la SSMG, de participer au groupe de travail qui avait la responsabilité de définir des actions pour la prévention du cancer. La mise en commun des différentes expériences en prévention primaire, secondaire, tertiaire et même quaternaire s'est avérée particulièrement enrichissante. Réduire l'exposition de la population générale aux facteurs de risque du cancer, sans oublier l'importance de l'alcool. Optimiser la prévention secondaire en tenant compte des inégalités d'accès culturelles et sociales. Améliorer la qualité de vie des personnes atteintes du cancer. Toutes ces dimensions ont été partagées et feront l'objet de nouvelles initiatives.

J'ai particulièrement apprécié la collaboration avec l'Observatoire de la Santé du Hainaut par son apport sur les liens transversaux entre les différentes dimensions et son attention aux inégalités sociales de santé.

Dr Michel Vanhalewyn
Société Scientifique de Médecine Générale • SSMG

Cette lettre d'information est disponible gratuitement sur demande écrite à :

OSH - rue de Saint-Antoine 1 - 7021 Havré - Belgique,
par téléphone au +32 (0)65 87 96 00, via notre courriel : observatoire.sante@hainaut.be ou téléchargeable sur notre site
Internet : <http://observatoiresante.hainaut.be>

Edito

Ce numéro est consacré au rapport remis par l'École de santé publique de l'Université libre de Bruxelles à la Ministre de la Santé de la Région wallonne en décembre 2017. Il s'agit d'une proposition de programmation opérationnelle pour le futur Plan prévention et promotion de la santé en Wallonie issu d'un travail de concertation avec les acteurs. Le Plan lui-même devrait être bientôt présenté au Gouvernement et au Parlement de Wallonie.

Ce document imposant manifeste une préoccupation des pouvoirs publics qui s'inscrit dans la perspective d'améliorer la santé des wallons dans les 12 ans à venir. Ainsi, plusieurs groupes de travail réunissant différents professionnels dont 17 MG ont élaboré des objectifs et proposé des actions au sein de 6 axes prioritaires. Elles vont de la promotion des modes de vie et des milieux favorables à la santé à la prévention via des dépistages, en particulier des maladies chroniques.

Si une volonté de cohérence, tant au niveau fédéral qu'au niveau de la Wallonie, sur la nécessité de faire figurer la prévention tend actuellement à s'exprimer dans les politiques, celle-ci repose sur des acteurs essentiels : les MG.

Cependant, sur certains territoires, se pose déjà clairement un problème de démographie médicale. Comment, dès lors, pouvoir renforcer voire simplement assurer des actions de prévention si l'accessibilité à la médecine générale est aléatoire ?

L'enjeu de la proposition de ce plan et donc de la poursuite de l'engagement des MG dans la prévention réside aussi dans la diversité des moyens qui seront alloués : adaptation du mode de fonctionnement ou d'organisation, appui de structures, professionnels relais, collaboration MG-infirmière... tout en favorisant les conditions d'empowerment des patients.

Bonne lecture !

Marie-José Couteau
Observatoire de la Santé du Hainaut • OSH

Quelles perspectives pour la prévention et la promotion de la santé en Wallonie ?

Une proposition de programmation opérationnelle pour le Plan prévention et promotion de la santé en Wallonie (PPPSW) a été remise en décembre 2017 au Cabinet de la Ministre wallonne de la santé. La finalité de ce Plan est d'améliorer l'état de santé, le bien-être et la qualité de vie de la population wallonne d'ici à 2030. Les professionnels de la première ligne constituent une ressource fondamentale pour atteindre ce but. Cet article présente le processus d'élaboration de la proposition de ce Plan et ses principaux axes d'opérationnalisation.

En février 2017, le Ministre wallon en charge de la santé, Maxime Prévot, a présenté au Gouvernement la première partie du PPPSW^[1] : la définition des priorités de santé pour la Wallonie. En s'appuyant sur une analyse des contextes institutionnels et épidémiologiques, le Plan identifie des axes thématiques prioritaires en terme de santé publique.

La déclinaison de ces axes en mesures concrètes doit faire l'objet d'une seconde partie du Plan. Afin de constituer celle-ci, l'École de Santé Publique de l'ULB a reçu pour mission en juin 2017 d'appuyer méthodologiquement un processus de concertation d'acteurs et d'élaborer une proposition^[2] de Plan opérationnel. À partir des priorités de santé, 11 groupes de travail thématiques (GT) ont été définis et se sont rencontrés à plusieurs reprises à l'automne 2017. Ils ont rassemblé plus de 150 partenaires : professionnels de la promotion de la santé et de la première ligne, acteurs issus du monde associatif, des pouvoirs locaux, des milieux de vie et des bénéficiaires ainsi que d'autres parties prenantes provenant du monde universitaire, des observatoires et des services communautaires de promotion de la santé.

[1] Plan prévention et promotion de la santé en Wallonie, Partie 1 : Définition des priorités en santé, Horizon 2030
<http://sante.wallonie.be/sites/default/files/plan-pr%C3%A9vention-janvier%202017-final-2.pdf>

[2] Scheen B, Berghmans L, Coppieters Y et al., Plan prévention et promotion de la santé en Wallonie. Proposition de programmation opérationnelle. École de Santé Publique, Université libre de Bruxelles (ULB), Décembre 2017. Le rapport complet est disponible auprès de l'équipe de recherche à l'École de Santé Publique de l'ULB.

Suite page 2

Sommaire

Edito	1
Quelles perspectives pour la prévention et la promotion de la santé en Wallonie ?	1-4
Point de vue d'un médecin généraliste	4

Comité de lecture

- Dr Jean-Paul Meurant • Médecin généraliste
- Dr Vincent Parmentier • Médecin généraliste
- Dr Michèle Vilain • Médecin généraliste
- avec la participation du Dr Roland Barbier

Quelles perspectives pour la prévention et la promotion de la santé en Wallonie ?

Le développement, le soutien et la promotion de la médecine générale ont été représentés dans chacun des GT au travers de la Fédération des Associations de Médecins Généralistes de la Région wallonne, de la Société Scientifique de Médecine Générale ainsi que de la Fédération des Maisons Médicales.

Chaque GT a produit des objectifs de santé, des objectifs spécifiques ainsi que des actions à mettre en place. La proposition de ce Plan est le fruit des travaux des GT. Il intègre les différentes dimensions de la promotion de la santé et de la prévention en se basant sur les concepts de bien-être, de qualité de vie et de santé "positive". Il est structuré en 6 axes ayant trait aux buts identifiés dans la première partie du Plan et comprend une centaine d'objectifs ainsi que plus de 350 actions.

Axe 1 • La promotion des modes de vie et des milieux favorables à la santé

Cet axe comporte un premier volet sur la promotion d'une alimentation équilibrée et durable, du mouvement et d'une activité physique régulière issu des travaux de l'APES-ULiège. Un des principaux objectifs s'attache à protéger la santé et la qualité de vie des wallons dans un contexte de transition des modes de vie en soutenant l'innovation sociale et en accompagnant une transformation culturelle et démocratique des rapports individuels et collectifs à l'alimentation et l'activité physique.

Il s'agit également de développer des mesures législatives, réglementaires et organisationnelles qui modifient les déterminants de l'alimentation et de l'activité physique afin de faciliter l'accès de tous à une alimentation équilibrée, à des milieux de vie et à des offres propices à l'adoption d'un style de vie actif.

Le second volet est dédié à la lutte contre le tabagisme. Il provient du dispositif stratégique wallon de prévention et de gestion du tabagisme élaboré par le FARES. Les objectifs ciblent la prévention, l'accompagnement et la promotion de la santé ainsi que celle d'environnements plus favorables à la santé. Ils visent à réduire l'initiation tabagique chez les jeunes de 11 à 24 ans, à accroître la cessation tabagique chez les jeunes et les adultes et à contribuer à diminuer l'exposition des personnes à la fumée de tabac et vape.

Axe 2 • La prévention des usages addictifs et la réduction des risques

Les stratégies mises en avant portent sur les usages, qu'ils soient ou non problématiques, de l'ensemble des substances psychoactives légales et illégales (alcool, médicaments psychotropes, cannabis, cocaïne, héroïne...) ainsi que les comportements de "consommation" sans produit qui peuvent faire l'objet d'un usage abusif ou addictif (jeux d'argent, jeux vidéo, internet...). Trois objectifs majeurs ont été définis : améliorer la qualité de vie des consommateurs et diminuer les conséquences problématiques liées à ces consommations addictives ; promouvoir une politique intégrée et globale favorisant la concertation avec les différents niveaux de pouvoirs pour faire progresser les politiques publiques et renforcer les connaissances, compétences et savoir-être des professionnels en lien avec les consommations.

Axe 3 • La promotion d'une bonne santé mentale et du bien-être global

"La promotion de la santé mentale consiste à favoriser l'acquisition d'une santé mentale positive en encourageant la résilience individuelle, en créant des environnements de soutien et en étudiant l'influence des déterminants (sociaux, culturels, économiques, politiques et environnementaux) plus généraux de la santé mentale. Elle vise à améliorer les facteurs de protection qui aident les personnes, les familles et les collectivités à faire face aux événements, ainsi qu'à renforcer les conditions – comme la cohésion sociale – susceptibles de réduire les facteurs de risque de problèmes de santé mentale"^[3]. C'est sur cette définition retenue par les acteurs concertés que repose la programmation de ce volet dont l'objectif est de favoriser et de promouvoir le bien-être de toute la population, de réduire le taux de tentatives de suicide et le taux annuel de décès par suicide.

Axe 4 • La prévention des maladies chroniques

Les maladies chroniques sont ici les maladies respiratoires, les maladies cardiovasculaires, le diabète II ainsi que les cancers. Ces pathologies sont en grande partie évitables par des actions sur les facteurs communs de risque et de protection : l'alimentation et la nutrition, l'activité physique et la lutte antitabac. Ces actions sont principalement couvertes par l'axe 1 qui promeut des modes de vie et des milieux favorables à la santé. Cet axe propose donc une programmation orientée davantage vers des stratégies de prévention secondaire, tertiaire et quaternaire avec un premier objectif de réduction de la morbidité globale et la mortalité prématurée du diabète II, maladies cardiovasculaires et maladies respiratoires et un second objectif de réduction du nombre des cancers, de leur morbidité et de leur mortalité.

3. Sebbane D, De Rosario B & Roelandt J-L (2017). La promotion de la santé mentale : un enjeu individuel, collectif et citoyen. La santé en action, 439, 10

Axe 5 • La prévention des maladies infectieuses et la promotion de la santé sexuelle et reproductive

Cet axe se dote d'une stratégie globale alliant la prévention des maladies infectieuses, la promotion de la santé affective, sexuelle et reproductive et la réduction des risques. Il veut contribuer à une politique globale et cohérente en faveur de la santé et du bien-être. Ces objectifs sont la réduction du risque infectieux dans une perspective de santé globale tout au long de la vie, la promotion des attitudes positives à l'égard des mesures préventives applicables aux maladies infectieuses auprès de la population et des professionnels, la réduction de l'incidence des IST (VIH, hépatites...) et l'amélioration de la santé et des droits sexuels et reproductifs de la population en favorisant les conditions d'une sexualité épanouie et responsable.

Axe 6 • La prévention des traumatismes non intentionnels et la promotion de la sécurité

Cet axe couvre, d'une part, la prévention des traumatismes non-intentionnels et la promotion de la sécurité et, d'autre part, la promotion et la prévention pour le bien-vivre des personnes âgées. Bien que cette dernière thématique ne soit pas en rapport direct avec l'intitulé de l'axe, il a semblé approprié de la placer ici car elle aborde des éléments en lien avec les chutes des personnes âgées, qui sont des traumatismes non-intentionnels. Elle présente les stratégies qui contribuent à une vision globale et positive du vieillissement. Les objectifs visent l'amélioration de la sécurité physique et psychologique, objective et subjective des personnes dans leur environnement parallèlement avec la promotion du vieillissement en bonne santé des aînés ainsi que la promotion du bien-être et de la qualité de vie des personnes vieillissantes pour soutenir leur inclusion dans la société.

Les propositions opérationnelles

De manière transversale à ces 6 axes, certaines actions touchent spécifiquement le public des médecins généralistes. Par exemple, la proposition met notamment l'accent sur la sensibilisation et la formation des médecins au travers de groupes de formation continue en médecine générale (GLEMs, Dodécagroupes...), sur la collaboration des différents acteurs de première ligne et le travail multidisciplinaire ou encore sur l'implémentation de recommandations de bonnes pratiques. Les propositions s'attachent aussi à améliorer la prévention et la promotion de la santé par le médecin généraliste ainsi qu'à la volonté de mettre en place des outils utiles au diagnostic et de renforcer le repérage précoce de certaines pathologies, souffrances et situations problématiques. Il s'agit de soutenir le travail mené par des institutions telles que la SSMG et PromoSanté & Médecine Générale auprès des prestataires de première ligne, des différents acteurs de la société (entités fédérées, presse, demandes du grand public, association de patients, Conseil Supérieur de la Santé, KCE...).

Tableau 1 • Exemples de déclinaisons opérationnelles de la proposition de Plan

Axe 1	Objectif de santé 2. Contribuer à réduire d'au moins 2 % l'initiation tabagique et la vape chez les jeunes de 11 à 24 ans
	Objectif spécifique 2.1. Sensibiliser et outiller les professionnels de la santé, de l'éducation, du social, de l'associatif ainsi que les adultes relais à la promotion d'actions de prévention du tabagisme et de la vape chez les jeunes
	Action 2.1.3. D'ici fin 2020, mener une campagne de sensibilisation des travailleurs des maisons médicales à l'intérêt du renforcement positif auprès des jeunes non-fumeurs
Axe 3	Objectif de santé 1. Favoriser et promouvoir le bien-être de toute la population
	Objectif spécifique 1.6. Renforcer les compétences des professionnels de la santé en matière de promotion de la santé mentale
	Action 1.6.2. Organiser des formations continuées et des interventions (et soutenir l'existant en la matière, ex : GLEMs, Dodécagroupes...) pour améliorer la relation soignant/soigné, favoriser la pluridisciplinarité (médecins généralistes et psychiatres entre autres) et améliorer la coordination entre la première et la deuxième ligne de soins
Axe 4	Objectif de santé 2. Réduire le nombre des cancers, la morbidité et la mortalité imputables aux cancers au travers d'actions de prévention primaire, secondaire, tertiaire et quaternaire
	Objectif spécifique 2.5. Réduire l'impact négatif des cancers et de leurs traitements sur la qualité de vie
	Action 2.5.3. Informer les professionnels de santé et la population des recommandations scientifiques en matière de lutte contre les pratiques médicales non-justifiées et la surmédicalisation